

Notes Locales et Provinciales



La glace est encore sur nos côtes et jusqu'à présent, il a été impossible de mettre aucune attrapes à l'eau.

Plusieurs bateaux à vapeur ont été vus dans le golfe, en face de Tignish, la semaine dernière, navigant dans les glaces, probablement à la chasse aux phoques.

Une assemblée des directeurs de la DeBlais Mining & Exploring Company, a eu lieu au bureau du secrétaire, Tignish, samedi soir dernier. Le travail de l'exploration se poursuit avec rapidité.

Samedi soir et dimanche soir nous eus de fortes gelées.

Un club des jeunes garçons acadés du village, fils de parents qui sont membres de la Société Académique de Secours Mutuel, a été fondé à Tignish, la semaine dernière, sous la direction de M. F. J. Buote.

Le club sera connu sous le nom de "Club de la Jeunesse Française". Les membres y sont admis depuis l'âge de 8 ans jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le but de ce club est de propager la langue française, d'encourager les jeunes garçons d'être fidèles à leurs devoirs, d'entraîner de leur cœur tout désir qui pourrait exister de s'éloigner de leur pays natal.

En un mot le club est pour l'avancement intellectuel et social de la jeunesse française, qui ne possède pas de lieu de récréation et aucune école du soir, où elle pourrait s'instruire et devenir des membres utiles dans la société.

Les officiers sont élus à tous les cinq semaines. Le président est maître Guillaume Gaudet et le secrétaire est maître Jacques Buote.

Les assemblées ont lieu à tous les mardis, à 8 heures du soir, à la salle Ste. Marie.

La saison de pêche aux homards est ouverte sur la côte nord de l'île. Il y aura très peu d'attrapes mises à l'eau, vu la quantité de glaces dans le golfe.

M. J. H. Bell, avocat, Summerside, qui était allé à la Terre Sainte, pendant l'hiver, est de retour à l'île la semaine dernière.

Rev. P. P. Arsenault, curé de Mont Carmel, a eu un grand succès avec ses érables ce printemps. L'érablière du père Arsenault est très profitable. Qu'il sera bon d'avoir un plat de "belle tire" d'érables!

On nous dit que le marché de patates est rempli dans les villes des Etats-Unis, par conséquent le marché d'ici sera dévalorisé.

Necrologie

Est décédé, à St. Louis, le 22 après une longue maladie et de tous les secours de l'église, Monsieur Jean Poirier, à l'âge de 74 ans.

Il laisse pour le pleurer une épouse, deux fils et trois filles ainsi qu'un frère et deux sœurs.

Ses funérailles ont eu lieu à l'église de l'Immaculée Conception, Palmer Road, samedi après-midi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient : MM. Sosime Gaudet, Philip L. Gaudet, Joseph P. Poirier, Norbert Poirier, Stanislas Buote et Nicodème Gaudet.

R. I. P.

Notice

The late John Perry of St. Louis having assigned to the undersigned his book debts and other claims against the customers of the said John Perry.

Notice is hereby given that settlement and payment must be made at this office, Tignish, J. H. Myrick & Co Tignish, April 27th, 1909

Can't you Wait

And have your horse castrated without any risk? I have done your work for Twenty-Six years and I think I gave you satisfaction.

If you require my services this year, 1909, please leave your order with the proprietor of Bernard Hotel, and I will positively call on you at the right time.

JAMES H. CROSSMAN Freetown apl. 26th. 1909

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS ACADIENS DE L'ILE PRINCE EDOUARD

Mesdames et Messieurs, Permettez moi de vous, faire connaître la décision du Comité, nommé à la Convention de Summerside en août 1907, pour examiner la nouvelle série de livres de lecture française en usage dans les écoles du N. B., et de la N. E., en vue de faire adopter cette série dans les écoles françaises de l'île du Prince-Edouard.

Ce comité s'est prononcé, par une majorité de trois voix, en faveur de retenir la série actuelle en usage dans les écoles françaises, la série Montpetit, au lieu de la substituer par la nouvelle série.

MARIN GALLANT Président

MEURTRE AU PENITENCIER

Edmonton, 16.—L'atelier des charpentiers au pénitencier d'Edmonton, a été, à dix heures hier matin, le théâtre d'un meurtre.

Richard H. Stedman, le sous directeur de l'institution, a reçu un coup de hache derrière la tête, d'un détenu, Gary R. Barrett, condamné à mort pour l'assassinat de son beau-fils, à Battleford-Nord. Le tête a été presque complètement ut séparée du tronc.

Lettre D'Ottawa

Ottawa le 21.—En raison du grand nombre d'informations demandées par M. Boileau et la gauche touchant le prêt du gouvernement au Grand Tronc Pacifique, la résolution d'effet, au lieu de venir devant la Chambre cet après-midi, est remise à la semaine prochaine.

Comme on approche du 31 mars, afin de l'année fiscale, et qu'il importe que le plus de crédits possibles soient votés d'ici là, l'hon. M. Fielding invite ce nouveau la Chambre à se constituer en Comité des Subsidés.

Cette motion donne lieu à un amendement de l'opposition, taxant d'inutile et d'extravagant la construction du canal Newmarket, sur la Rivière Hollande—une subdivision de l'entreprise du canal de la Trent.

C'est M. Wallace (York Centre) qui propose l'amendement. La question a déjà été soulevée en Comité des Subsidés et il le rappelle brièvement. D'après lui le canal Newmarket constitue une dépense des plus extravagantes et il demande à la Chambre de désapprouver l'entreprise et la dépense qu'elle comporte.

La discussion dure toute l'après-midi et se continue durant la séance du soir. On procède ensuite au vote qui rejette l'amendement par 212 contre 71, majorité de 41 pour le gouvernement.

La Chambre se constitue enfin en comité, vers 10 30 heures.

Affaire de Turquie

Constantinople, 20.—Quoique la situation semble vouloir s'améliorer, les inquiétudes sont toujours très grandes à Constantinople. La population prête plus d'attention à la marche des troupes de Salonique qu'aux nouvelles des massacres qui arrivent de divers côtés.

Plusieurs membres de la délégation parlementaire qui s'est rendue à Tchatalja pour sommer les troupes de Salonique, sont revenus ici ce matin. Ils disent que les soldats leur ont demandé un sauf conduit pour les députés de Salonique qui se sont en fuis de la capitale, et la punition des organisateurs du soulèvement de mardi dernier.

Les officiers de l'année qui se concentre à Tchatalja ont promis de ne pas entrer à Constantinople jusqu'à la réception de la réponse à leurs demandes. La circulation des trains est retardée par l'arrivée

constante de nouvelles troupes au camp de concentration.

Le conseil des ministres a pris en considération les demandes des troupes de Salonique.

Voici quelles sont ces demandes : La punition de ceux qui sont responsables de la récente révolte, la restauration du cabinet sous la présidence d'Hilm Pacha, la liberté absolue de discussion dans la Chambre d'Assemblée.

Le mot de passe de troupes est "Notre religion et notre constitution."

La première semble facile à exécuter à la condition que les députés consentent à retourner dans la capitale. L'acceptation de la seconde est plus difficile car on craint que la punition des agitateurs ne provoque de nouveau désordres.

Les membres de la délégation parlementaire qui reviennent de Tchatalja tout des récits contradictoires de leur entrevue avec les troupes de Salonique mais tous disent qu'elles sont résolues à défendre à tout prix la constitution.

Leur porte-parole aurait dit : "Nous ne sommes pas ici pour provoquer une guerre fratricide car nous nous rendons compte qu'un échange de coups de fusil ne ferait qu'amener une intervention étrangère. Nous devons par conséquent éviter les mesures extrêmes. Ce pendant nous sommes à même d'entrer à Constantinople sans tirer un coup de fusil si c'est nécessaire.

Tout ce que vous avez à faire, c'est de demander en notre nom, la punition des personnes responsables du soulèvement de mardi. Nous ne sommes pas d'ici jusqu'à ce que nous ayons l'assurance que toute nouvelle atteinte à la constitution sera évitée."

Cette loi la voici tracée dans ses grandes lignes par Sir Wilfrid Laurier lui-même :

Cette loi est la suivante : Si un jeune homme de 20 ans, qui a du cœur, de bons bras et qui veut travailler, veut mettre de côté 25 cents par semaine ou \$13 par année jusqu'à l'âge de 60 ans, le gouvernement lui paiera alors une rente viagère de \$120, jusqu'à sa mort.

S'il veut attendre jusqu'à 64 ans, le gouvernement lui paiera alors une rente de \$200. Cette loi permet donc à tout homme de faire des provisions pour ses vieux jours.

Vous pouvez vous assurer dans les compagnies d'assurance : mais ce sera pour vos héritiers tandis que notre système vous bénéficiera à vous-même. Il n'y a pas non plus de pertes possibles. Si vous cessez de payer pour une raison ou pour une autre, votre argent n'est pas perdu. Si vous mourrez, vos héritiers ne perdront rien. Et si tous les paiements sont interrompus, la somme déposée sera rendue à vous ou à vos héritiers. Voilà ce que permet la nouvelle loi et ce à quoi je vous invite à bénéficier. Ce sera là un grand secours pour ceux qui veulent travailler.

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

Le P. Hermand raconte ensuite comment il recrute les jeunes enfants chinois pour former une sorte de maîtrise, puis un noviciat de cathéchistes, religieux et de là passer un séminaire, où ils deviendront eux mêmes prêtres et apôtres pour l'évangélisation de leur immense et si arriérée patrie.

plètement détruit. Les pompiers s'occupent en ce moment d'étayer les murs extérieurs.

Comme l'explosion s'est produite à peu de distance de Saint-Pierre, on crut tout d'abord qu'il s'agissait d'un attentat contre la basilique.

Le pape qui à ce moment se trouvait dans sa chapelle privée, envoya son secrétaire aux renseignements.

Pendant que le personnel du Vatican s'assurait que celui-ci et le château Saint-Ange n'avaient pas été endommagés, le service religieux, interrompu par l'explosion, se continuait à St. Pierre.

La police dit qu'il s'agit de l'explosion prématurée d'une cartouche de dynamite employée pour la pêche. Si ce renseignement est exact, cette cartouche devait être d'une grande puissance car les murs extérieurs de la maison affectée, menacé de s'écrouler. Sept personnes qui se trouvaient dans le voisinage de cette maison, ont été blessées.

Une des questions qui intéressent le peuple de cette province et du pays tout entier, est une loi passée à la dernière session, qui n'est pas encore très connue, mais sur laquelle il est bon d'attirer l'attention, parce qu'elle est appelée à jouer un grand rôle dans notre histoire.

Tout jeune homme qui veut acquiescer pour ses vieux jours, comme nous le voulons tous, une aisance qui nous permette de pouvoir nous retirer des affaires et de n'être à charge à personne, trouvera dans la loi des annuités le complément de ses desirs. Avec ce système, tout homme de cœur qui veut travailler et voir dans l'avenir prend, lorsqu'il aura atteint 60 ou 65 ans, compter prendre sa retraite et vivre de ses rentes. Ceci s'adresse surtout aux cultivateurs.

Il est toujours difficile de faire des économies. La loi des annuités aux vieillards permet à tous de mettre de côté suffisamment pour avoir une rente viagère lorsqu'il aura atteint l'âge de 60 ans.

Cette loi la voici tracée dans ses grandes lignes par Sir Wilfrid Laurier lui-même :

Cette loi est la suivante : Si un jeune homme de 20 ans, qui a du cœur, de bons bras et qui veut travailler, veut mettre de côté 25 cents par semaine ou \$13 par année jusqu'à l'âge de 60 ans, le gouvernement lui paiera alors une rente viagère de \$120, jusqu'à sa mort.

S'il veut attendre jusqu'à 64 ans, le gouvernement lui paiera alors une rente de \$200. Cette loi permet donc à tout homme de faire des provisions pour ses vieux jours.

Vous pouvez vous assurer dans les compagnies d'assurance : mais ce sera pour vos héritiers tandis que notre système vous bénéficiera à vous-même. Il n'y a pas non plus de pertes possibles. Si vous cessez de payer pour une raison ou pour une autre, votre argent n'est pas perdu. Si vous mourrez, vos héritiers ne perdront rien. Et si tous les paiements sont interrompus, la somme déposée sera rendue à vous ou à vos héritiers. Voilà ce que permet la nouvelle loi et ce à quoi je vous invite à bénéficier. Ce sera là un grand secours pour ceux qui veulent travailler.

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

plètement détruit. Les pompiers s'occupent en ce moment d'étayer les murs extérieurs.

Comme l'explosion s'est produite à peu de distance de Saint-Pierre, on crut tout d'abord qu'il s'agissait d'un attentat contre la basilique.

Le pape qui à ce moment se trouvait dans sa chapelle privée, envoya son secrétaire aux renseignements.

Pendant que le personnel du Vatican s'assurait que celui-ci et le château Saint-Ange n'avaient pas été endommagés, le service religieux, interrompu par l'explosion, se continuait à St. Pierre.

La police dit qu'il s'agit de l'explosion prématurée d'une cartouche de dynamite employée pour la pêche. Si ce renseignement est exact, cette cartouche devait être d'une grande puissance car les murs extérieurs de la maison affectée, menacé de s'écrouler. Sept personnes qui se trouvaient dans le voisinage de cette maison, ont été blessées.

Une des questions qui intéressent le peuple de cette province et du pays tout entier, est une loi passée à la dernière session, qui n'est pas encore très connue, mais sur laquelle il est bon d'attirer l'attention, parce qu'elle est appelée à jouer un grand rôle dans notre histoire.

Tout jeune homme qui veut acquiescer pour ses vieux jours, comme nous le voulons tous, une aisance qui nous permette de pouvoir nous retirer des affaires et de n'être à charge à personne, trouvera dans la loi des annuités le complément de ses desirs. Avec ce système, tout homme de cœur qui veut travailler et voir dans l'avenir prend, lorsqu'il aura atteint 60 ou 65 ans, compter prendre sa retraite et vivre de ses rentes. Ceci s'adresse surtout aux cultivateurs.

Il est toujours difficile de faire des économies. La loi des annuités aux vieillards permet à tous de mettre de côté suffisamment pour avoir une rente viagère lorsqu'il aura atteint l'âge de 60 ans.

Cette loi la voici tracée dans ses grandes lignes par Sir Wilfrid Laurier lui-même :

Cette loi est la suivante : Si un jeune homme de 20 ans, qui a du cœur, de bons bras et qui veut travailler, veut mettre de côté 25 cents par semaine ou \$13 par année jusqu'à l'âge de 60 ans, le gouvernement lui paiera alors une rente viagère de \$120, jusqu'à sa mort.

S'il veut attendre jusqu'à 64 ans, le gouvernement lui paiera alors une rente de \$200. Cette loi permet donc à tout homme de faire des provisions pour ses vieux jours.

Vous pouvez vous assurer dans les compagnies d'assurance : mais ce sera pour vos héritiers tandis que notre système vous bénéficiera à vous-même. Il n'y a pas non plus de pertes possibles. Si vous cessez de payer pour une raison ou pour une autre, votre argent n'est pas perdu. Si vous mourrez, vos héritiers ne perdront rien. Et si tous les paiements sont interrompus, la somme déposée sera rendue à vous ou à vos héritiers. Voilà ce que permet la nouvelle loi et ce à quoi je vous invite à bénéficier. Ce sera là un grand secours pour ceux qui veulent travailler.

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rente lorsqu'il sera arrivé au soir de sa vie, est à l'abri de toute inquiétude et il peut dormir sur ses deux oreilles."

Il est vrai qu'une somme de \$200 n'est pas un montant très élevé ; mais pour un cultivateur habitué à la rude vie des champs, les dépenses ne sont pas très fortes, s'il prend sa retraite à 65 ans, et la somme de \$200 sur laquelle il peut compter est une somme suffisante pour l'empêcher d'être à charge à qui que ce soit. Le cultivateur, qui est ainsi assuré de cette rent